

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE MALAUCEÈNE**

**Séance du 28 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Frédéric TENON, Maire de la commune.

Nombre de membres :

- Afférents au conseil : 23
- En exercice : 23
- Qui ont pris part à la délibération : 22

M. Michel ROURRE	M. Henri ANDRIEUX LOUER	Mme Alexandrine MEYNAUD
Mme Noëlla ROMMEL	Mme Rosine CARILLO	M. Jean-Pierre PASCAUD
M. Christian MANCIP	TRAMIER	Mme Sandrine SAEZ
Mme Chantal MOCZADLO	M. Pierre GAC	Mme Geneviève SIAUD
M. Alain MARCELIN	M. Jérémie JEAN	M. Franck VALLON
Mme Magali LORA	Mme Carole LAURENT	
Mme Christelle ABATE	Mme Martine MARCHAND	

Ont donné pouvoir :

- Mme Petya MARINOVA à M. le Maire
- M. Gilles MANCEL à Mme Sandrine SAEZ
- M. Edouard SCHMID à M. Franck VALLON

Absent : M. Sébastien Aristide BOULE

Date de convocation : 21 novembre 2023

Secrétaire de séance : Mme Chantal MOCZADLO

**2023 DGS 202**

**VOLUMETRIE DU SOUSTET DE LA PLACE PICARDIE**

**Rapporteur : M. le Maire**

Le bien concerné par la division en volumes se situe en limite de l'ensemble immobilier de l'ancien centenaire, propriété actuelle de la commune

Il s'agit de valider l'état descriptif de division volumétrique établi par le géomètre portant sur le bien figurant au cadastre : parcelle cadastrée section AP n° 1085 d'une contenance 17ca.

L'état descriptif de division définit :

- Volume 1 : tréfonds et passage public qui reste propriété de la commune – 19m<sup>2</sup>
- Volume 2 : étages et zénith de la partie Nord de l'immeuble bâti – propriétaire parcelle AP 652 -9,5m<sup>2</sup>
- Volume 3 : étage et zénith de la partie Sud de l'immeuble bâti – propriété de la commune – 9,5m<sup>2</sup>

Avec l'avis favorable de la commission aménagement réunie le 14 novembre 2023, le conseil municipal est appelé à entériner l'état descriptif de division en volume présenté.

Le Conseil Municipal  
Le rapporteur entendu,  
Délibère et décide

Envoyé en préfecture le 04/12/2023  
Reçu en préfecture le 04/12/2023  
Publié le  
ID : 084-218400695-20231128-2023DGS202-DE

- De valider l'état descriptif de division en volumes tel que défini ci-dessus et annexé à la présente
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état descriptif de division en volumes ainsi que tout document nécessaire à la poursuite de ce dossier

Monsieur le Maire

Publiée le 22 janvier 2024

F. TENON

Qui certifie sous sa responsabilité que les obligations de publicité ont été effectuées et que la délibération a été transmise en préfecture



Vu la secrétaire de séance :  
Mme C. MOCZADLO

Pour	22
Abstention	0
Contre	0